# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## obésité

Question écrite n° 105591

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'obésité. L'obésité est un véritable fléau qui n'épargne aucun pays, et la France ne fait pas exception à la règle. À ce jour, 16 % des jeunes Français de six à quinze ans présentent un excès pondéral contre 5 % en 1980. Des spécialistes incriminent les publicités et réclames pour les confiseries, boissons sucrées, biscuits et autres en-cas et en appellent à des mesures concrètes et à un cadre international pour combattre l'obésité qui a atteint des proportions pandémiques. En conséquence, il lui demande si l'interdiction ou la limitation de spots publicitaires pour confiseries ou autres aliments sucrés font partie des mesures qu'il prévoit de prendre dans le cadre du second volet du programme national « Nutrition santé » (2006-2010).

### Données clés

**Auteur :** M. Jean-Marc Roubaud
**Circonscription :** Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 105591
**Rubrique :** Santé
**Ministère interrogé :** santé et solidarités
**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 3 octobre 2006, page 10255